

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/017/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de Madame PAYE Anne Marie, pour la visite d'un groupe de camping-cariste pour visiter le musée-château, le Samedi 5 septembre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Samedi 5 septembre 2026 de 9h00 à 12h00

Le parking Saint-Laurent O'Toole côté gauche sera interdit au stationnement, à l'exception du groupe des camping-caristes.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire, mise en place par les Services Techniques.

Article 3: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le quinze janvier deux mil vingt-six.

 M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

